



Communiqué de presse

Luxembourg, le 13 novembre 2013

Le « Lifelong learning » à l'affiche

La Luxembourg School for Commerce (LSC) tire un bilan intermédiaire 2013 et présente son catalogue « Formation professionnelle continue » 2014/1

Ce mercredi, 13 novembre 2013, la Luxembourg School for Commerce (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, a présenté son bilan intermédiaire 2013, ainsi que son catalogue « Formation professionnelle continue (FPC) » 2014/1. Ce dernier offre presque une trentaine de nouveaux produits de formation. A l'occasion de cette conférence de presse les responsables de la LSC ont également rappelé leurs revendications relatives aux réformes de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire au futur gouvernement.

L'offre de la LSC se fonde sur trois piliers : la « Formation professionnelle initiale (FPI) », la « Formation professionnelle continue (FPC) » et la « Formation universitaire (FUN) ». C'est traditionnellement dans le courant du dernier trimestre de l'année que la LSC présente son bilan intermédiaire, respectivement catalogue « Formation professionnelle continue (FPC) » pour l'exercice suivant.

Dans son mot de bienvenue, Fernand Ernster, Président du Conseil de Gérance de la LSC et Vice-président de la Chambre de Commerce, a rappelé les revendications que la LSC adresse au futur gouvernement quant aux réformes de la formation professionnelle et de l'enseignement secondaire.

Fernand Ernster a exprimé l'attachement de la LSC à la formation professionnelle duale et son soutien à toute réforme visant à rapprocher le monde scolaire du monde économique. Il a souligné la robustesse des économies disposant d'un système d'éducation dual développé, lesquelles affichent le taux de chômage des jeunes le plus bas des Etats membres de l'Union européenne. Fernand Ernster a finalement rappelé la « Luxemburger Erklärung » des chambres patronales des pays à éducation germanophone recommandant entre autre la promotion de l'alternance école-entreprise dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Revenant aux défis posés par la réforme de la formation professionnelle au Luxembourg, Fernand Ernster a souligné que la réforme des modalités régissant l'apprentissage au Luxembourg est un pas dans la bonne direction, même si des ajustements – presque 5 ans après son introduction en 2008 – s'imposent encore sur différents points dont l'adaptation de la méthode d'évaluation: la LSC préconise de baisser l'obligation d'acquisition des compétences dans les matières imposées à 80%, au lieu de 100% actuellement.

En ce qui concerne la réforme de l'enseignement secondaire, Fernand Ernster a annoncé que la LSC regrette que l'actuel projet de loi ait nettement perdu en pugnacité réformatrice par rapport à la première proposition de texte autrement plus ambitieuse. Il a appelé le futur gouvernement à revoir cette proposition et à montrer plus d'ambition à un moment où l'enseignement secondaire nécessite une restructuration en profondeur due notamment aux nouvelles exigences du monde professionnel.

La LSC revendique notamment:

- l'introduction d'une dominante « Économie, Gestion et esprit d'entreprendre » afin d'accroître l'employabilité et d'assurer une meilleure intégration des jeunes dans la société,
- l'introduction d'un système de spécialisation simple et transparent,
- la promotion de l'enseignement des langues par la création d'un système d'enseignement favorisant l'apprentissage des langues par niveaux pédagogiques,
- l'introduction d'un cadre de référence national en matière de qualité de l'enseignement.

Promouvoir le « Lifelong learning »

Fernand Ernster n'a pas manqué de rappeler que la LSC œuvre pour la promotion du « Lifelong learning » au Luxembourg à travers différentes initiatives et manifestations, dont notamment les «LSC Spring Awards» qui se sont tenus une première fois le 21 mars 2013 et ont couronné les meilleurs apprenants/apprentis, entreprises formatrices et formateurs, ou encore l'organisation du premier «Salon de la Formation Continue Universitaire», un événement qui a rassemblé tous les acteurs actifs au Luxembourg.

Le Président du Conseil de Gérance de la LSC a conclu son intervention en présentant les perspectives 2014 de la LSC. L'implémentation de la stratégie « Lifelong learning » (S3L) - initiative lancée par le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et pilotée par l'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFORÉ asbl) - et les démarches qui s'y inscrivent, formeront une préoccupation importante en 2014. Fernand Ernster a rappelé que les trois grandes chambres professionnelles siègent au sein de la Commission d'accompagnement de la mise en oeuvre de la politique S3L. En cette matière, les trois axes prioritaires pour la LSC continueront à être la création d'un cadre cohérent et transparent pour la formation (NQF/EQF), l'assurance qualité et le développement des voies de formation pour les adultes.

En ce qui est des perspectives pour 2014, l'offre de formation de la LSC sera marquée par la consolidation dans les domaines dans lesquels la LSC a trouvé sa légitimité, à savoir toute offre de formation qui s'articule autour de la création et gestion d'entreprise, sans oublier leur développement. Une autre ambition est de renforcer la collaboration avec l'Université du Luxembourg dans la perspective de créer une filière en « Business Education» de niveau académique au Grand-Duché.

Du côté des manifestations, trois événements phares sont déjà programmés, notamment la remise « Promotion du Travail » et la soirée « Business Mentoring », toutes les deux parrainées par Jean-Claude Biver, Président du Conseil d'administration de Hublot, ou encore la seconde édition du « Salon de la Formation Continue Universitaire ».

2013 – une année de consolidation

Gérard Eischen, Directeur de la LSC, a ensuite pris la parole pour dresser le bilan du pilier « Formation professionnelle continue (FPC) ». Il a constaté que l'offre de formation continue de la LSC jouit d'une bonne reconnaissance sur le marché et que le nombre des inscriptions s'est consolidé en 2013 avec 8.849 inscriptions au 31.10.2013. Il a souligné que la LSC a surtout innové en se concentrant sur son « core business ». Ainsi, les inscriptions aux formations en « Création et gestion d'entreprise » labellisées « LSC Entrepreneurship » - qui encouragent l'esprit d'entreprise et préparent aux différentes professions dans les secteurs du commerce, de l'hôtellerie, des débits de boissons ainsi que des transports - ont progressé de plus de 100 unités (à 1.659 par rapport à 1.564 en 2012).

En même temps, Gérard Eischen a rappelé que la LSC mise sur la qualité de ses services et de ses formations, à travers entre autres le « Pôle Conseil en Formation » qui accueille depuis septembre 2012, les clients pour les conseiller, les orienter et les encadrer dans leurs démarches liées à la formation, ou encore la formation « Train the Trainer » qui s'inscrit dans une perspective d'évolution de la fonction du formateur.

Jean Junck, membre du Comité exécutif de la LSC a ensuite présenté les faits marquants de l'exercice 2013 en matière de « Formation universitaire (FUN) ». Il a mis en évidence la qualité du partenariat avec l'Université du Luxembourg caractérisée par le lancement de la 7^{ième} promotion du Master « Entrepreneurship & Innovation ». Par ailleurs, Jean Junck a aussi souligné l'organisation du 1^{ier} Salon de la Formation Continue Universitaire, manifestation initiée par la LSC.

Jean Junck a ensuite passé la parole à Roger Thoss, membre du Comité exécutif, qui a présenté le bilan du pilier « Formation professionnelle initiale (FPI) ». Roger Thoss a expliqué que la Chambre de Commerce, par la LSC interposée, gère presque deux tiers de tous les contrats d'apprentissage actifs au Luxembourg, et a précisé qu'à la rentrée 2013, quelque 900 nouveaux contrats ont été enregistrés dans les secteurs de l'industrie, de l'Horeca, du commerce et des services. Il a également relevé le taux de réussite remarquable des promotions 2013 qui se situe entre 75% et 100 % pour les différentes formations organisées dans le cadre réformé.

Roger Thoss a tiré la conclusion que la formation sous contrat d'apprentissage reste la voie royale pour entrer sur le marché du travail. Ce constat est par ailleurs partagé par les chambres professionnelles allemandes et autrichiennes, donc de deux pays à formation duale très développée.

Une préoccupation constante de la LSC reste l'« assurance-qualité » à appliquer dans le cadre de l'apprentissage. La formation pour tuteurs en entreprise, lancée en 2010, continue à rencontrer un grand succès avec quelque 2.300 tuteurs inscrits depuis son lancement. Son objectif est d'outiller les tuteurs avec les connaissances pédagogiques et réglementaires nécessaires pour se familiariser avec les spécificités liées à la réforme de la formation professionnelle.

Le nouveau catalogue 2014/1

Gérard Eischen a conclu la conférence de presse en présentant le nouveau catalogue « Formation professionnelle continue (FPC) » de la LSC. Ce nouveau catalogue intègre presque une trentaine de nouvelles formations dans de nombreux domaines et secteurs d'activité.

La LSC a surtout diversifié son offre au niveau des langues d'enseignement et propose en 2014 :

- en langue anglaise : 13 formations dans les domaines « Comptabilité et finance », « Ressources humaines et formation », « Secteur de la logistique » et « Higher Education »,
- en langue allemande : 11 formations dans les domaines « Création et gestion d'entreprise », « Ressources humaines et formation », « Sécurité et santé au travail » et « Higher Education »,
- en langue portugaise: 1 formation dans le domaine « Comptabilité et finance ».

Plus que jamais, l'offre de formation de la LSC se veut diversifiée et flexible, afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises luxembourgeoises.

Les intéressés peuvent commander un exemplaire gratuit du catalogue via un formulaire en ligne sur www.lsc.lu/commandecatalogue ou par téléphone au 42 3939 220. Le catalogue est également consultable en ligne sur www.lsc.lu.

Information réservée à la presse :

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Anne Jung

Chargée de Communication

Tel: 42 3939 221

E-mail : anne.jung@lsc.lu

Web: www.lsc.lu